

**FORMULE 26**

**(Loi sur les services à la famille, L.N.-B. 1980, c.F-2.2, art.116(5))**

N° du dossier .....

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**CESSION**

EN CONTREPARTIE de l'assistance octroyée en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu familial*, je soussigné(e) ..... de(du).....  
CÈDE, PAR LES PRÉSENTES, au ministre du Développement social une ordonnance de soutien rendue par le juge ....., le ..... dans ..... de ..... contre .....

ET PAR LES PRÉSENTES, JE DONNE INSTRUCTION (*Rayer (les) l'alinéa(s) inutile(s)*)

- a) au directeur de l'exécution des ordonnances de soutien
- b) à .....  
(la personne à qui les sommes d'argent payables aux termes de l'ordonnance de soutien sont payables), ou
- c) à .....  
(l'agence à qui les sommes d'argent payables aux termes de l'ordonnance de soutien sont payables),

de payer toutes les sommes d'argent versées en vertu d'une ordonnance de soutien par ..... à mon avantage et/ou à l'avantage de l'enfant ou des enfants qui reçoivent de l'assistance en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu familial* au ministre pour qu'elles soient remises au ministre des Finances, aux soins de

LES PRÉSENTES CESSION ET INSTRUCTION sont applicables à toute modification à l'ordonnance de soutien mentionnée ci-dessus.

LES PRÉSENTES CESSION ET INSTRUCTION demeureront en vigueur pendant toute la période où moi et/ou mon ou mes enfants recevront de l'assistance en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu familial* et demeurent valides quant aux arriérés qui ont été accumulés pendant cette période.

FAIT à ....., le .....20....

.....  
(signature du témoin)

.....  
(signature)